



COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE – COMMISSION EUROPÉENNE

6^e réunion de collège à collège Déclaration commune Addis-Abeba, 26 avril 2013

La poursuite des processus de transformation en Afrique comme en Europe nous offre l'occasion d'apporter une valeur ajoutée au partenariat UE-Afrique inscrit dans la stratégie commune UE-Afrique 2007 (JAES) . Notre partenariat doit continuer à progresser en dépassant les mécanismes traditionnels de développement afin de répondre aux défis communs actuels et futurs, sur un pied d'égalité.

Dans ce contexte, la 6^e réunion « de collège à collège » a été l'occasion privilégiée d'évaluer les réussites ainsi que les cadres, politiques et instruments existants des deux plans d'action communs. Cette rencontre a également lancé une réflexion sur l'avenir des relations UE-Afrique en vue des préparatifs du 4^e sommet UE-Afrique qui aura lieu les 2 et 3 avril 2014 à Bruxelles, en Belgique. Ce sommet sera ainsi l'occasion de se concentrer sur les priorités stratégiques et de porter un nouveau regard sur la stratégie commune et ses mécanismes de mise en œuvre, afin d'en améliorer l'efficacité.

La participation à cette réunion « de collège à collège » des Communautés économiques régionales de l'Union africaine (CER), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), ainsi que de la Banque africaine de développement (BAD), de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA) a été chaleureusement accueillie, au même titre que la participation d'autres acteurs.

Au cours de cette rencontre, nous, les Commissions de l'UE et de l'UA sommes en particulier convenus de :

1. Poursuivre et de renforcer notre coopération en appui à la **paix et à la sécurité**, et à la gouvernance démocratique en Afrique, dans le cadre de notre dialogue politique approfondi. Nous continuerons à unir nos forces pour relever les défis de la paix et de la sécurité sur les deux continents. À cette fin, nous continuerons à soutenir la mise en œuvre de l'accord-cadre sur la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région des Grands Lacs ; les stratégies de l'UE pour le Sahel et la Corne de l'Afrique ; la consolidation des efforts de paix en Somalie et la paix et l'intégrité territoriale au Mali ainsi que la recherche de solutions durables aux crises actuelles en République centrafricaine et en Guinée-Bissau. Nous nous emploierons ensemble à construire de bonnes relations de voisinage entre le Soudan et le Soudan du Sud et poursuivrons nos efforts communs de lutte contre le terrorisme, la piraterie, le crime organisé et la prolifération des armes, conformément à l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS).
2. Réaffirmer notre engagement conjoint à promouvoir et à protéger les **droits de l'homme** sur les deux continents et à soutenir l'Architecture panafricaine de gouvernance. Nous saluons le renforcement de la coopération dans le domaine de la **gouvernance démocratique**, notamment en ce qui concerne les élections. Nous nous réjouissons également de la coopération renforcée dans le domaine humanitaire.
3. Reconnaître l'importance de développer le capital humain par l'enseignement de qualité et la promotion de l'**emploi** et d'un travail décent pour tous, qui doivent permettre de réaliser une croissance inclusive et un développement socioéconomique durable. En vue de la Conférence internationale du travail, en juin de cette année, nous poursuivrons notre dialogue sur la protection sociale.
4. Réaffirmer la nécessité de coopérer – y compris avec la diaspora – dans un esprit de partenariat mutuel, en vue d'une meilleure gestion de la **migration et de la mobilité**. Nous prendrons des mesures pour lutter contre l'exploitation, la discrimination et l'exclusion sociale des migrants et combattre les migrations clandestines et la traite des êtres humains. En outre, nous faciliterons la mise en place rapide d'un Institut africain pour les envois de fonds, afin de les rendre moins coûteux, plus rapides et plus sûrs et de renforcer leur impact sur le développement économique et social en Afrique.

5. Poursuivre notre coopération afin d'améliorer la mobilité intra-africaine des étudiants et des universitaires en facilitant l'harmonisation des programmes d'**enseignement supérieur**. Nous apporterons aussi notre soutien commun à l'Université panafricaine.
6. Rester résolument déterminés à réaliser les **Objectifs du millénaire pour le développement** (OMD). Nous poursuivrons en particulier notre coopération en vue d'améliorer les systèmes de **santé** et les résultats en matière de santé, et contribuerons ainsi à améliorer la qualité de la vie et le développement du capital humain. Nous continuerons ensemble à lutter contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, en mettant ici l'accent sur la santé maternelle et infantile.
7. Souligner la contribution majeure des **femmes et des jeunes** au développement durable et inclusif conformément aux objectifs des décennies de la Femme africaine et de la Jeunesse en Afrique.
8. Continuer à lutter ensemble contre la désertification en Afrique dans le cadre de l'initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel. Nous continuerons à coopérer dans le domaine de la Gestion du risque de catastrophe et de la résilience ainsi qu'aux accords environnementaux multilatéraux. Nous prenons bonne note des avancées réalisées à ce jour au niveau des conférences internationales sur le **changement climatique** et nous engageons à coopérer en vue d'atteindre les résultats escomptés.
9. Coopérer pour maximaliser l'impact **de la science, de la technologie et de l'innovation** sur la lutte contre la pauvreté et la réalisation d'une croissance durable. À cet égard, nous saluons les progrès réalisés par le Dialogue politique UE-Afrique de haut niveau sur la science et la technologie et les bourses de recherche de l'UA.
10. Continuer à coopérer dans le cadre de la Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES) et de l'Initiative africaine de **surveillance de l'environnement** pour le développement durable et la sécurité en vue d'améliorer l'accès des responsables politiques aux données relatives à l'observation de la Terre. Nous poursuivrons aussi nos activités en vue d'étendre à l'Afrique le

Systeme mondial de navigation par satellite, notamment pour améliorer la sécurité aérienne

11. Poursuivre résolument notre coopération dans le domaine de la **société de l'information**, notamment en étendant les initiatives en cours, en exploitant les synergies entre l'Agenda numérique pour l'Europe et les cadres pour le développement des TIC de l'UA et en encourageant le déploiement d'*e-services* innovants afin d'accélérer le développement africain dans tous les secteurs socioéconomiques et d'améliorer les interconnexions entre l'Afrique et l'UE.
12. Maintenir le **développement durable de l'agriculture** en bonne place de l'agenda du développement. Nous saluons à cet égard la décision de l'UA de faire de 2014 l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Nous affronterons les défis majeurs auxquels doit faire face l'agriculture africaine en conservant la productivité future des ressources naturelles. Nous nous efforcerons de réaliser la croissance inclusive et durable et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'augmenter les revenus des agriculteurs et d'améliorer la productivité agricole, la transformation, le commerce et le développement rural. À cette fin, nous alignerons nos initiatives de coopération agricole sur le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), y compris les questions sanitaires et phytosanitaires, les normes et la certification de la qualité, les industries de transformation et les initiatives commerciales, tout en facilitant l'accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux.
13. Réaffirmer notre engagement à renforcer l'accès à l'**énergie**, la sécurité énergétique et la promotion de l'économie verte, conformément à l'Initiative Énergie durable pour tous
14. Nous engager à renforcer notre coopération dans le domaine de la diversification économique, de l'industrialisation et de l'apport d'une valeur ajoutée aux **ressources naturelles** africaines. Notre coopération dans le domaine de la gestion des ressources minérales se concentrera sur la bonne gouvernance et la transparence, les investissements et l'infrastructure ainsi que sur le développement des connaissances et compétences géologiques.
15. Reconnaître la nécessité d'une coopération en **matière fiscale** afin de contribuer à améliorer la mobilisation des recettes intérieures.

16. Réaffirmer notre réel engagement à réaliser **l'intégration régionale et continentale**. Nous décidons ainsi de poursuivre notre coopération dans des domaines majeurs comme l'industrialisation, la diversification, la facilitation des échanges, les douanes, les investissements, les services et la capacité de production. Nous soulignons l'importance du partenariat UE-Afrique sur les **infrastructures** qui doit permettre de soutenir les objectifs ambitieux du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PDIA) et saluons la poursuite de l'engagement du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures.
17. Redoubler les efforts en vue de surmonter les obstacles qui subsistent en vue de la conclusion des accords commerciaux orientés sur la croissance et le développement en cours de négociation et de mettre en place les moyens pour y arriver.
18. Réaffirmer la nécessité de **faciliter les échanges** pour améliorer la compétitivité africaine et accroître le commerce intra-africain. À cet égard, les négociations multilatérales au sein de l'OMC doivent permettre de parvenir à un accord sur la facilitation des échanges, qui tienne compte des besoins des pays en développement.
19. Encourager notre **coopération technique et administrative** bilatérale dans des domaines clés, notamment la communication interne, le jumelage et les accords d'échange entre nos services.
20. Saluer l'initiative de l'Union africaine sur les sources alternatives de financement ainsi que la proposition de la Commission européenne relative à la création d'un nouveau programme panafricain majeur, qui contribueront tous deux à la mise en œuvre du partenariat stratégique UE-Afrique.
21. Donner un nouvel élan au dialogue politique à tous les niveaux afin d'assurer l'accompagnement nécessaire pour une mise en œuvre efficace du partenariat.
22. Poursuivre notre coopération à l'échelon multilatéral afin de rapprocher nos positions et de définir l'agenda international sur des questions comme le programme de développement post-2015 et les négociations sur le changement climatique.

23. Charger nos services respectifs d'organiser, les 20-21 juin 2013, une séance conjointe de brainstorming avec les acteurs concernés en vue de poursuivre le débat sur l'avenir du partenariat UE-Afrique et recentrer ainsi davantage la coopération post-2013 tout en améliorant la mise en œuvre de la JAES.

24. Nous poursuivrons nos efforts conjoints en vue d'améliorer la compréhension entre les peuples des deux continents, par la communication, l'information, la sensibilisation et les échanges culturels nécessaires pour mieux les associer à la mise en œuvre de notre stratégie conjointe.

L'élan politique et opérationnel insufflé par les deux Commissions reste déterminant pour la réussite du partenariat UE-Afrique. Toutefois, les Commissions doivent aussi pouvoir compter sur les efforts des autres acteurs pour faire de leur partenariat un succès.

Enfin, le prochain sommet UE-Afrique sera l'occasion de faire le point sur les avancées, de mobiliser les participants et d'adapter le partenariat aux temps qui changent.

* * *